## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Commune de Bures en Bray



# COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

Le quatorze avril deux mil vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, sur convocation adressée le sept avril deux mil vingt et un, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de M. Jacky LEVEQUE, Maire.

Étaient présents : Mrs Jean-François PAILLARD, Fabrice BUREAU, Warwick WILKINS

Mmes Charlyne BRETON, Marie-Christine LANGRENE, Corinne LEGROS, Evanie PETIT

Absents excusés: M. Florent GIGNON, M. David BOITEZ, M. Jannick CRAMPON.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine LANGRENE

Les procès-verbaux des séances du 27 janvier 2021 et du 11 mars 2021 sont adoptés.

### Affectation du résultat - Budget Eau

Au vu du résultat du compte administratif 2020, il convient d'affecter le résultat de la manière suivante :

	23 006,81 €
Affectation obligatoire au c/1068 :	20 828,25 €
Solde disponible affecté comme suit :	0,00€
Affectation à l'excédent reporté au fonctionnement au c/002 :	2 178,56 €
Total affecté au c/1068 :	20 828,25 €
→ Excédent d'investissement à reporter au c/001 :	25 171,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat selon les conditions ci-dessus.

#### Affectation du résultat – Budget Commune

Au vu du résultat du compte administratif 2020, il convient d'affecter le résultat de la manière suivante :

Excedent de fonctionnement global :	608 /52,55 €
Affectation obligatoire au c/1068 :	223 609,58 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire au c/1068	0,00€
Affectation à l'excédent reporté au fonctionnement au	385 142,97 €
c/002 :	303 1 12,37 0
Total affecté au c/1068 :	223 609,58 €
→ Déficit d'investissement à reporter au c/001 :	-50 370,58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat selon les conditions ci-dessus.

#### **Taxes communales 2021**

Suite à la réforme de la Taxe d'habitation, les recettes communales ont baissé. L'Etat compense par le transfert de la TFB départemental corrigé d'un coefficient correcteur pour ne pas recevoir trop de recettes.

Les taxes communales 2021 sont présentées de la manière suivante :

- TFB: 33,87% dont le taux départemental de la TFB est de 25,36%

- TFNB : 20,00% - CFE : 11,84%

Il convient de savoir si la commune souhaite augmenter les impôts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les impôts locaux pour 2021.

## <u>Délibération n°2021/018 : Budget Primitif 2021 – Budget Eau</u>

Après lecture des chapitres du BP 2021, celui-ci se compose de la manière suivante :

- Fonctionnement : Dépenses : 5 678,56€

Recettes : 5 678,56€

- Investissement : Dépenses : 46 000€

Recettes: 46 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le Budget Primitif 2021 du budget Eau selon les conditions ci-dessus.

## <u>Délibération n°2021/019 : Budget Primitif 2021 – Budget Commune</u>

Après lecture des chapitres du BP 2021, celui-ci se compose de la manière suivante :

- Fonctionnement : Dépenses : 417 635,00€

Recettes: 548 444,97€

- Investissement : Dépenses : 565 360,06€

Recettes: 565 360,06€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le Budget Primitif 2021 du budget commun selon les conditions ci-dessus.

#### Redevance d'Occupation du Domaine Public 2021

Comme chaque année, la Redevance d'Occupation du Domaine Public (du réseau Télécom) est fixée par décret et réévaluée tous les ans. Cette année, la commune peut prétendre un montant de 291,23€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la Redevance d'Occupation du Domaine Public, d'accepter le montant prévisionnel 2021 de 291,23€, d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **Questions et informations diverses**

- Nous avons eu des soucis informatiques sur le PC : perte de données dans JVS, perte de logiciel, etc. M. BUREAU évoque la possibilité de changer l'ordinateur de la mairie.
- Mme PESQUET Sabrina a démissionné le 15 avril 2021 de ses fonctions à la commune (ménage et gestion de la salle des fêtes). Elle garde son poste au SIVOS.
- Un point est fait sur le projet éolien Total Quadran.
- M. PAILLARD présente les décisions prises par la Commission florale.

Levée de séance : 21h06

Réunion du 14/04/201